

# SNUipp-FSU. 64

14 Avenue de Saragosse  
64 000 Pau

☎ : 05.59.80.28.27

📠 : 05.59.80.67.50

✉ : [snu64@snuipp.fr](mailto:snu64@snuipp.fr)

## Spécial mouvement



### CALENDRIER PREVISIONNEL

Saisie des vœux :  
Du 6 avril au 21 avril

Résultats premier mouvement :  
CAPD : jeudi 28 mai 2009

Saisie des vœux 2<sup>ème</sup> mouvement :  
Du 19 au 22 juin

Résultats deuxième mouvement:  
CAPD fin juin début juillet

# Le barème mouvement

## Ancienneté de service

(sauf fait rare: validation possible de services antérieurs)

## Note

(pour un PE2 ou un T1 = 10 par défaut)

## Enfants de moins de 20 ans

## Bonifications éventuelles

Fermeture/trois ans en RAR Zep ou classe isolée/ handicap

*C'est la date de naissance qui départage les nombreux ex aequo, avec un honneur au plus ancien*

## Postes fractionnés

Ils sont presque 100 à paraître dès le premier mouvement, dont 62 en postes « ordinaires » et une trentaine en bilingue.

Le SNUipp-FSU se félicite de cette possibilité pour des collègues d'arriver à titre définitif sur des supports fractionnés. Une nouveauté qui permettra ainsi une stabilité sur des équipes, une participation possible sur ce type de postes pour les titulaires et des stratégies moins hasardeuses pour ceux qui chaque année devaient attendre le second mouvement.

Cependant, certaines constitutions, si elles restent selon l'inspecteur d'académie quasi inamovibles, risquent d'entraîner des situations incohérentes avec l'apparition de temps partiel sur les mêmes écoles (voire les mêmes postes !) lors de la seconde phase...

A noter qu'aucune décharge d'école de 4 classes n'apparaît au premier mouvement... temps que les promos de PE2 pourront éventuellement être affectées dessus!

## Bonifications fermeture

Attention des changements

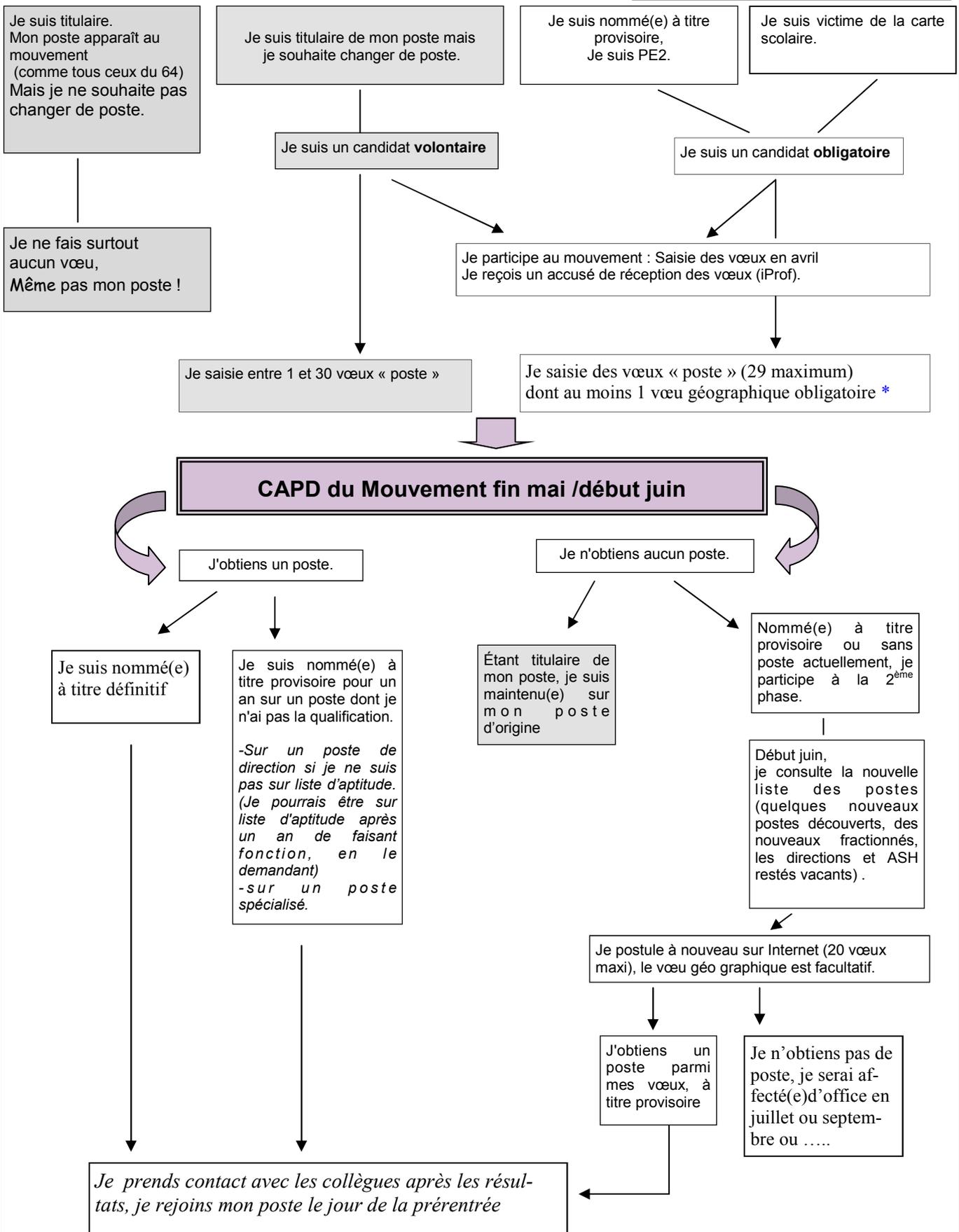
- 5 points pour tous quel que soit le nombre d'années dans l'école
- Priorité sur l'école uniquement et non plus sur la commune comme c'était le cas précédemment.
- Plus de conservation des bonifications l'année suivante en cas de titularisation à titre pro.

Pour les collègues concernés par une fermeture l'an passé, ils bénéficieront, à titre de mesure transitoire, des points de l'an passé et d'une priorité sur la commune, comme le courrier qui leur a été adressé en début d'année scolaire le mentionne.



# Mouvement dans le 64...par étapes

Avant: fiche syndicale à renvoyer (à prendre sur le site du [snuipp64](#))  
Le soir même: les résultats sur le site du [snuipp64](#), par mail ou par téléphone (05 59 80 28 27)



\* les circonscriptions de Pau centre, Pau ASH et Biarritz ASH ne sont pas comptabilisées dans les vœux géographiques.

# Mouvement 2009 : fiche de *contrôle* syndical

## A retourner au SNUipp 64 , 14 avenue de Saragosse 64 000 Pau

La CAPD de première phase du mouvement principal devrait se tenir le jeudi 28 mai 2009

Vous pouvez nous retourner cette fiche. Elle nous permettra de contrôler les éléments de votre barème, les postes que vous avez demandés et elle pourra nous apporter des précisions pour les phases futures...

Prénom/ Nom: .....

Adresse mail et/ ou numéro de téléphone où vous joindre:

.....

.....

Poste actuel: .....

Situation:  titulaire  nomination provisoire  en fermeture

### Barème

AGS

Nombre d'enfants de moins de 20 ans

Note

Bonifications éventuelles

Précisez: .....  
( postes Zep ou RAR/ postes isolés/fermeture)

Total barème

Date de naissance

Liste de vos vœux					
Rang	Code	Intitulé du poste	Rang	Code	Intitulé du poste
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

Remarques, précisions éventuelles:

.....

.....

.....



## CAPD le 28 mai

Mais les résultats provisoires seront consultables sur votre boîte i.prof dès le vendredi 15 mai...

## Des postes réservés pour les PE2?

Pas vraiment, ce serait plutôt l'inverse: certains postes ne leur seront pas accessibles par affectation d'office. Ils peuvent cependant les demander, vous aussi!

## Le vœu géographique

Nous ne reviendrons pas encore sur l'unilatéralité de la décision de mettre en place un vœu géographique obligatoire avec nomination à titre définitif..

Nous insistons donc ici sur le côté technique: le vœu géographique est obligatoire pour les collègues non titulaires de leur poste ou en fermeture. Il n'est pas obligatoire au second mouvement.

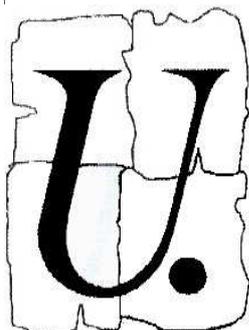
**Il se fait par type de postes** (adjoint maternelle, adjoint élémentaire, maître E, adjoint poste fractionné, adjoint bilingue maternelle, adjoint bilingue élémentaire)...

Des propositions qui vont permettre de réduire l'aléatoire et les risques d'arriver à TD sur des postes non souhaités...

**Certaines circonscriptions** peuvent être demandées comme vœu géographique mais ne sont pas comptabilisées.

Il faut donc obligatoirement faire des vœux sur une autre circonscription que Pau centre, Pau ASH ou Biarritz ASH.

**On ne peut obtenir un vœu géographique** sur une direction (sauf classe unique) ou sur un poste spécialisé (sauf E)



☎ : 05.59.80.28.27

📠 : 05.59.80.67.50

✉ : [snu64@snuipp.fr](mailto:snu64@snuipp.fr)

